

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE
DÉMOLITION

DÉCISION NUMÉRO : 27-DEMO-2021-0005

DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION DE DÉMOLITION :

Requérant :	David Powell
Immeuble visé :	367, rue Mousseau
Demande de certificat d'autorisation de démolition :	3002377354
Numéro de dossier :	2217837007

DÉCISION SUITE À LA SÉANCE PUBLIQUE TENUE LE 6 AVRIL 2021, À 9 H 20, EN VIDÉO CONFÉRENCE, À LAQUELLE ASSISTENT MESDAMES SUZIE MIRON, MYLÈNE POIRIER, MANON OTTO, JOSÉE ROY ET MARIE-LINE DES ROCHES AINSI QUE MESSIEURS GUILLAUME MARCOUX, JEAN-FRANÇOIS CHARBONNEAU ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME KARINE BOIVIN ROY, FORMANT LE QUORUM.

ATTENDU QUE le requérant, M. David Powell, mandaté par Imמושeau Inc., propriétaire du bâtiment situé au 367, rue Mousseau a soumis une demande portant le numéro 3002377354 pour obtenir un certificat d'autorisation de démolition pour le bâtiment érigé;

ATTENDU QU'un avis annonçant la tenue, le 6 avril 2021, d'une séance du comité d'études des demandes de démolition ayant trait à l'étude de la demande du certificat d'autorisation de démolition, a été publié le 9 mars 2021 et affiché sur l'immeuble le 11 mars 2021;

ATTENDU QUE trois lettres d'opposition à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition ont été reçues par la secrétaire d'arrondissement en date du 30 mars 2021, à 16 h 30;

ATTENDU QUE le comité a tenu une séance publique le 6 avril 2021 et a donné au requérant et à toute autre partie intéressée l'opportunité d'être entendus à cette occasion;

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE
DÉMOLITION

DÉCISION NUMÉRO : 27-DEMO-2021-0005

ATTENDU QUE le comité a considéré, entre autres, les représentations du requérant et le rapport de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

EN CONSÉQUENCE, LE COMITÉ D'ÉTUDES DES DEMANDES DE DÉMOLITION DÉCIDE :

DE REPORTER LA DÉCISION DU COMITÉ À UNE DATE ULTÉRIEUR


LA DÉCISION PRÉCITÉE EST MOTIVÉE PAR LES CONSIDÉRATIONS SUIVANTES :

- le bâtiment à démolir comporte de nombreuses caractéristiques architecturales intéressantes;
- le projet de remplacement n'est pas concluant ni convaincant;

RENDUE À MONTRÉAL, le 6 avril 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire du comité,



Réjean Boisvert, chef de Division urbanisme